



29859 RM



Captage communal de Saint-Agnant-sous-les-Côtes (55)

Procédure de protection réglementaire

Avis de l'hydrogéologue agréé

Le captage correspond à trois puits reliés entre eux. Le puits le plus amont (puits 3) a 4,7 m de profondeur, il est relié au puits 2 par un drain de 200 m de longueur placé à environ 4 mètres de profondeur, dans une tranchée drainante. Le puits 2, profond de 4,05 m, au fond duquel débouche le drain en provenance du puits 3, est relié au puits 1 par une canalisation de 200 mm de diamètre et de 3,5 m de longueur placée à environ 4 m de profondeur. Le puits 1, profond de 5,3 m est le puits de pompage. Il reçoit ainsi les eaux en

Par courrier en date du 21 septembre 2006, j'ai été désigné par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Meuse, sur proposition de l'hydrogéologue agréé coordonnateur départemental, pour donner un avis sur les disponibilités en eau et les mesures de protection à mettre en oeuvre pour le captage de Courte Vallotte alimentant en eau potable la commune de Saint-Agnant-sous-les-Côtes.

Cet avis fait suite au dossier technique préparatoire élaboré préalablement (Commune d'Apremont-la-Forêt / Saint-Agnant-sous-les-Côtes – Dossier préparatoire à l'avis de l'hydrogéologue agréé à la définition des périmètres de protection du captage d'eau potable -Cap-environnement – juillet 2006) dans lequel sont données les caractéristiques des captages et de la ressource captée, la description de l'environnement, l'estimation de la vulnérabilité de la ressource captée et des propositions de protection.

Il est émis après visite des captages, le 08/10/2006.

●Le captage

Le captage de Saint-Agnant-sous-les-Côtes correspond à trois ouvrages localisés sur le territoire communal, à environ 200 m au sud-est du village. Le captage originel date de 1935 mais son état actuel correspond aux travaux réalisés en 1972. Les caractéristiques techniques détaillées du captage sont données dans le dossier préparatoire. Le numéro d'identification national du captage est 0192-7x-0007.

Le captage est situé dans une zone de prairies, au lieu-dit Courte Vallotte en pied de versant de la butte de Liouville. Les eaux captées sont des émergences, dans les colluvions de pente, des eaux de la nappe des calcaires oxfordiens qui constituent le relief de la butte. Le niveau de base de la nappe est constitué par les terrains à Chailles passant progressivement aux argiles de la Woëvre.

Le captage correspond à trois puits reliés entre eux. Le puits le plus amont (puits 3) a 4,7 m de profondeur, il est relié au puits 2 par un drain de 200 m de longueur placé à environ 4 mètres de profondeur, dans une tranchée drainante. Le puits 2, profond de 4,05 m, au fond duquel débouche le drain en provenance du puits 3, est relié au puits 1 par une canalisation de 200 mm de diamètre et de 3,5 m de longueur placée à environ 4 m de profondeur. Le puits 1, profond de 5,3 m est le puits de pompage. Il reçoit aussi les eaux en provenance d'Apremont-la-Forêt, lorsque la nécessité le requiert.

En effet, le débit d'étiage du captage de Saint-Agnant-sous-les-Côtes n'est pas suffisant et Apremont-la-Forêt fournit le complément nécessaire en cas de besoin par une canalisation débouchant dans le puits 1.